

Protégez-vous contre les infections transmises par voie sanguine

Prévenez tout risque de piqûre ou de coupure.

- Utilisez des produits de sécurité appropriés.
- Ne recapuchonnez pas les aiguilles de seringue en vous servant des deux mains.
- Éliminez immédiatement et correctement les aiguilles usagées.
- Utilisez des conteneurs pour déchets médicaux rigides résistant à la perforation.
- Ne remplissez jamais les conteneurs au-delà de la limite indiquée.

Évitez tout contact avec du sang ou autre liquide biologique.

- Portez des gants de protection lors de chaque intervention.
- Si nécessaire, portez des lunettes de protection, un masque et des vêtements imperméables.

Observez les règles d'hygiène au travail.

- Désinfectez-vous les mains aussi après avoir retiré vos gants.
- Prenez soin de nettoyer les surfaces souillées avant de les désinfecter.



Assurez-vous d'avoir une protection vaccinale complète contre l'hépatite B.

Que faire en cas de contact

Mesures applicables en cas de contact avec du sang ou des liquides biologiques contenant du sang

Mesures immédiates

Piqûres, coupures, égratignures, morsures

Nettoyer la plaie avec de l'eau et du savon et désinfecter (p. ex. avec de l'alcool à 70 %)

Projections dans les muqueuses (bouche, nez, yeux)

Rincer abondamment avec de l'eau ou une solution physiologique

Contact avec des lésions cutanées (ulcérations, exanthèmes, etc.)

Nettoyer avec de l'eau et du savon et désinfecter (p. ex. avec de l'alcool à 70 %)

Annonce immédiate

Aux supérieurs; au médecin compétent

(service médical du personnel, urgences):

Jour:

Nuit ou week-end:

Mesures médicales

Examen du risque d'infection

Nature de l'exposition | Type et quantité de liquide biologique | Instrument utilisé | Statut immunitaire de la personne source vis-à-vis du VIH, de l'hépatite C et B

Prophylaxie post-exposition VIH (PPE VIH)

Débuter immédiatement une PPE VIH si indiquée, si possible dans un délai de quatre heures | En cas de grossesse, contacter le médecin traitant

Statut vaccinal et dosage des anticorps

Contrôle du statut vaccinal contre l'hépatite B | Éventuellement administration d'immunoglobulines contre l'hépatite B et/ou vaccination active contre l'hépatite B | Dosage des anticorps (VIH, HCV, év. HBV), éventuellement transaminases

Suivi thérapeutique et conseil

Suivre les indications du médecin compétent et les recommandations de l'OFSP relatives à la prise en charge du personnel de santé après accident exposant au sang ou à d'autres liquides biologiques | Documentation de la lésion et du type d'exposition | Annonce à l'assureur LAA